

Image not found or type unknown



Prime d'ancienneté sur ma feuille de paye

Par **muriel coisne**, le **29/08/2009** à **17:47**

Bonjour,
actuellement sur ma feuille de paye j'ai une prime d'ancienneté...mon employeur voudrait l'intégrer à mes heures effectuées pour que pour ma retraite, celle-ci soit soit alors calculée sur tout ce que je cotise et non seulement sur les heures effectuées (sachant que je cotise aussi sur la prime d'ancienneté, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée dans la retraite!).
Je fais partie de la convention collective des formateurs.
merci!